



Compte rendu CGT-AFP

CSE-E du 20 février 2024

Membres de la délégation CGT : Présents :	Thierry MERDY	Elu titulaire
	Laure GIRARD	Elue titulaire
	Isabelle BOULLON	Elue suppléante
	Martial MIRAILLES	Représentant syndical

Membres de la direction : Présents :	Julie GIBOUIN	D. RH
	Antoine PLAQUEVENT	DR PDL/BZH



1. Informations du président (actualités depuis le 21 novembre)

NATIONAL :

- Le 10.01.24, le budget de l'AFP a été voté par le Conseil d'Administration
- L'AFP, l'état et la tutelle se sont rencontrés pour la mise en place de la feuille de route du COP (contrat objectif performance) 2024-2028. La validation se fera en juillet 2024.
- La Directrice Générale a rencontré la nouvelle ministre du travail.
- L'AFP d'Olivet a accueilli la réunion « des régions de France »
- Le nouveau directeur de France Travail est Thibault GUILLUY depuis le 1^{er} janvier 2024

REGIONAL :

- Le directeur régional a rencontré Jean Luc CATANZARO, vice-président du Conseil Régional Pays de La Loire et Renaud MOUTARDE, directeur de l'emploi et de la formation professionnelle des Pays de La Loire
- Le directeur régional a rencontré la FRTP (Fédération Régionale des Travaux Publics) pour les centres de Doué la Fontaine, St Herblain et Cholet

Pour la CGT :

Pour la délégation CGT-AFPA, le discours de Monsieur Catanzaro est de nous faire entendre en teinte d'insinuation : « on vous a montré comment vous passer de nos millions et nous avons le plaisir de constater que vous vous en sortez plutôt bien ».

Pour la délégation CGT-AFPA, dans la mesure où aucune garantie n'est actuellement apportée par le conseil régional et encore moins par le gouvernement, quant aux financements et à l'activité de l'AFPA, nous ne pouvons accepter de tel discours et le petit 5 M€ aimablement gagné en 2023.

2. Approbation des PV du CSE d'installation du 11 et 24 janvier 2024

Les 2 PV sont votés à l'unanimité : 11 votes favorables sur 11

3. Vote du règlement intérieur le cas échéant

Point abordé ultérieurement

4. Désignation des représentants de proximité

DR	HUCHET Béatrice NOEL Isabelle
St Nazaire	HALLEREAU Pauline CHUPIN Daniel
St Herblain	BION Patrice GROLLEAU Carole THIBOUST Mélanie
Angers - Le Mans	CHERRE Yves BRETON Jérémy CLOUET Mélanie
Doué la Fontaine - Cholet	VAILLANT Mickael JOFFRE Nicolas
La Roche sur Yon – Fontenay le Comte	GIL Pierre MOREAU Julien BELLOUARD Laurent

Pour la CGT :

Point de démocratie dans les résultats de ces votes. Démocratie pourtant prônée par le Représentant Syndical de la CFE-CGC. Un seul élu pour la CGT-AFPA. Il est à signaler que la délégation CGT-AFPA, a quant à elle votée démocratiquement en essayant pour le mieux de répartir les candidats des divers syndicats dans les centres. Quand nous voyons par exemple que les élus pour le centre de Saint Herblain sont exclusivement 3 candidats de la CFE-CGC

5. Présentation du rapport de fin de mandat aux élus entrants

Point abordé ultérieurement

6. Point ASC

Présentation du catalogue, qui va être envoyé ces prochains jours aux salariés

7. Information consultation sur les périodes de fermetures au titre des congés annuels 2024-2025

Un accord est en cours au national afin que la fermeture des centres à Noël soit systématique.

Pour 2024, ☞ La fermeture d'été des centres sera du 5 au 19 août.
☞ La fermeture du Noël sera du 25.12.24 au 01.01.25.

Pour le centre de Fontenay le Comte

☞ Pas de fermeture l'été
☞ La fermeture du Noël sera du 23.12.24 au 03.01.25.

4 semaines de vacances devront être posées en période haute, du 1^{er} mai 2024 au 31 octobre 2024, intégrant obligatoirement la période de fermeture estivale du 5 au 16 août 2024.

Vote : 7 avis favorables et 4 absentions.

8. Stratégie mise en œuvre sur le marché du Conseil Régional « 1 emploi, 1 formation »

- Tous les lundis matin, dans chaque centre, l'équipe de direction regarde le tableau « d'intentions d'embauches » et sa transformation en « bons de commande »
- + de 200 intentions d'embauches à ce jour pour l'AFPA des Pays de La Loire : 1 intention d'embauche peut impliquer plusieurs futurs salariés.
- Un organisme de formation non référencé aux appels d'offres peut faire une demande de « bons de commandes » au Conseil régional.

Déclaration CGT-AFPA – CSE-E du 20 février 2024

Politique régionale de la formation pro « 1 emploi = 1 formation »

Le Conseil Régional des Pays de la Loire a décidé de « renverser la table » en adhérant, sans ambiguïté aucune, à la politique de la formation professionnelle voulue par la loi pour « le plein emploi ».

« En renversant la table », le Conseil Régional des Pays de la Loire change seulement de méthode. Une méthode à la botte des entreprises ligériennes et non plus, comme appliqué jusqu'à lors par l'état providence du citoyen.

- Il décide en guise de « démarche innovante » de permettre à l'entreprise de sélectionner les privés d'emploi qu'elle souhaite voir intégrer et que ceux-ci, soient limités à être formés à la hauteur de ses besoins.

- Il décide de financer l'employabilité des privés d'emploi sans exiger une meilleure manière d'être employeur.

- Il décide de faire avancer les entreprises pour le plein emploi sans contrepartie. Aucune pression sur une politique salariale à la hausse. Aucune exigence en matière de préservation environnementale ni sur le sujet de la santé au travail.

Du côté du privé d'emploi cette méthode fera table rase à toute ambition d'émancipation par le travail. Il devra souscrire à un Contrat d'Engagement Unifié dans lequel sera déterminé les éléments constitutifs de « l'offre raisonnable d'emploi » qu'il sera tenu d'accepter. Ce sera France Travail qui coordonnera via algorithmes et applis l'exécution de ce Contrat d'Engagement, formidables outils de pression et sanctionnera jusqu'à la radiation si faute à l'engagement.

Pour le privé d'emploi inscrit à France Travail, cette politique d'asservissement va l'obliger à opter pour le premier travail venu sans rapport direct avec ses désirs et qualifications, alors même que ces dernières pourraient être très importantes pour l'économie. Aussi cette organisation du retour à l'emploi systématique va engendrer plusieurs effets contre-productifs pour le privé d'emploi tel que :

- La confiscation de la maîtrise de son parcours professionnel,
- L'absence de nouvelles qualifications diplômantes choisies
- L'incertitude face à l'emploi durable,
- L'incertitude quant à l'assurance d'un salaire digne

Le Conseil Régional des Pays de la Loire n'a pas pris la mesure du changement de modèle qui s'opère dans notre société. Aujourd'hui, la population et notamment notre jeunesse, n'entend pas suivre de consignes qui contraignent les libertés de tout un chacun.

- Plus d'un sera freiné par la signature d'un Contrat d'Engagement Unifié.
- Plus d'un refusera cet asservissement avec son lot de menaces menées à exécution comme les sanctions financières et les radiations.

En « renversant la table », le Conseil Régional s'engage dans une méthode qui va se révéler sur le papier être économiquement intéressante pour lui-même et pour les entreprises mais catastrophique sur le plan sociétal. Cette société du plein emploi tant valorisée par l'exécutif sera précaire, sous payée, non qualifiée et subie. Cette politique prétendue « innovante » engendrera de l'asservissement, du désespoir et de l'exclusion en nombre. En somme, l'inverse de ce que l'on est en droit d'attendre d'une politique publique de l'emploi, à savoir la réduction des conséquences négatives du chômage avec pour leviers principaux : une assurance chômage digne et le recours à la formation professionnelle qualifiante.

C'est pour toutes ces raisons que **la délégation CGT-AFPA** dénonce par le biais de cette déclaration les choix économiques et sociétaux du Conseil Régional des Pays de la Loire.

- **Pour la délégation CGT-AFPA**, cette politique financée par l'argent publique hypothèque notre avenir en plaçant l'entreprise au centre de sa politique de l'emploi sans contrepartie.
- Nous revendiquons l'accès au droit à la formation professionnelle qualifiante et choisie comme moyen d'émancipation individuelle
- Nous revendiquons un service public de l'emploi avec comme mission l'accompagnement des privés d'emplois autrement que par le contrôle et la radiation.
- Nous revendiquons une évolution du travail, respectueux de l'humain et de l'environnement en utilisant d'autres façons de produire des richesses.
- **Pour la délégation CGT-AFPA**, c'est au monde du travail de s'adapter à l'homme et non l'inverse.

9. Point de situation sur le déploiement des « villages des solutions »

Grace au développement de son réseau de partenaires, le village est sur la voie de la labélisation. Pour être labélisé « village des solutions », il faut avoir signé des conventions avec des partenaires concernant 5 thématiques :

- logement
- parentalité
- mobilité
- santé
- numérique

2 centres sont concernés dès mars 2024 : Le Mans et St Herblain.

L'objectif est que fin 2024, tous les centres à l'exception de Fontenay le Comte devraient être labélisés. La finalité de ce label est d'opérer un peu plus sur le sourcing.

10. Point de situation sur la mise en place de FINA

Intervention de Conor MARCUS.

A ce jour, il y a toujours des difficultés sur des problématiques bien précises de fonctionnement de cet outil.

Ces problèmes sont tels que certains collègues utilisateurs ont fait des fiches RPS.

- Le CSE C (national) demande aux CSE E (régionaux) de voter une motion afin de mettre en place une enquête concernant l'utilisation de FINA, auprès des principaux intéressés. L'objectif est de remonter au national toutes les problématiques rencontrées afin de trouver rapidement des solutions.

Motion votée. Avis favorables : 11/11.

Pour la CGT :

Les dispositions dans les centres paraissent amplement moins idéales que celles présentées par la Direction Régionale. Nous constatons une fois de plus une dissonance de ce que nous voyons et constatons sur le terrain et ce que la Direction Régionale nous relate. Le nombre des fiches « Risques psychosociaux » d'ordre individuelles ou collectives sont en nette augmentation au fil des semaines.

- Mise en place du calendrier du CSSCTE
 - 14.03.24
 - 20.06.24
 - 26.09.24
 - 12.12.24
- Date de réunion annuelle RP/CSE
 - 16.10.24
- Point des accidents du travail depuis décembre 2023
 - 17 accidents du travail en 2023
 - Une réunion entre la direction régionale et les directeurs de centre concernant la sécurité va être mise en place.

11. Suivi économique

- Nombres de stagiaires par centre en Pays de la Loire fin janvier 2024

	Janv. 2023	Fév. 2023	Mars 2023	Avril 2023	Mai 2023	Juin 2023	Juillet 2023	Aout 2023	Sept 2023	Janv. 2024
St Nazaire	167	181	211	177	182	179	158	190	169	222
St Herblain	225	223	240	223	221	204	197	204	196	225
Angers	121	130	127	139	156	149	118	108	117	129
Doué la F.	120	127	107	110	113	114	85	81	107	119
Cholet	122	125	74	71	74	69	69	69	100	103
Le Mans	232	267	246	257	261	235	217	201	264	243
La Roche/Y	112	110	138	120	104	103	63	66	110	116
Fontenay le C.	291	285	298	258	297	272	264	262	239	346
Total	1390	1448	1441	1355	1408	1325	1171	1181	1321	1503

113 stagiaires de + qu'en janvier 2023.

Pour la CGT :

Pour la délégation CGT-AFPA et comme souvent, ce budget est quelque peu utopique car il ne sera surement pas atteint, mais que le travail de la Direction sur le montant des charges à bien été là ! Dans la mesure où aucune garantie n'est actuellement apportée par le conseil régional et encore moins par le gouvernement, quant aux financements et à l'activité de l'AFPA, comment accepter un plan nommé 1 emploi = 1 formation, lequel en substance, prévoit une réduction drastique des temps de formation.

Depuis la loi de 2004 avec la décentralisation de l'activité de l'AFPA et la mise en concurrence par le passage aux appels d'offre, l'AFPA a perdu une part importante de son activité et près de 5000 emplois. Pour le syndicat CGT-AFPA, il faut au contraire, développer l'AFPA pour répondre aux besoins de formation sur le territoire aux services des citoyens. De même, nous ne pouvons qu'envisager le développement qui redonnerait à l'AFPA la place historique dans le service public de l'emploi qu'elle a tenue depuis 1949 soit 75 ans.

La délégation CGT-AFPA ne craint pas d'énoncer que la seule solution durable pour l'AFPA ne pourra être que politique, ou ne sera pas et devra donc passer par des négociations à Matignon. Ces négociations, nous le savons, devront se résoudre, sous une forme ou une autre, par le retour de financements de l'Etat, suffisants, fléchés et pérennisés.

Mais cela ne suffira probablement pas car nous avons un 1er ministre appartenant à un gouvernement qui prône l'austérité et que la formation professionnelle n'est pas une des priorités d'Etat.

12. Suivi de l'emploi

Point sur le nombre de salariés : CDI, CDD et postes en recrutement en Pays de La Loire, selon le tableau fourni par la direction régionale.

Centre	CDI	CDD	Postes en recrutement
Le Mans	43	8	2
Angers	21	5	-
Doué la Fontaine	18	-	1
Cholet	8	2	-
La Roche sur Yon	24	5	1
Fontenay le Comte	35	1	4
St Nazaire	21	3	5
St Herblain	43	2	3

13. Questions diverses

1. Lors des entretiens individuels, les questions sur les AI ou les Primes sont -elles abordées ? Pour quelles raisons l'item sur AI n'apparaît plus sur le support ?

En 2024, les AI et primes ne paraissent pas sur le support, suite d'un choix du national. Un webinaire explique pourquoi, sur Matcha.

2. Quelle vont être les conséquences sur l'Afpa PDL pour avoir refusé l'accès aux droits par un opérateur de l'Etat à 14 jeunes de la Promo 16-18 et la perte d'une activité, pourtant rémunérée au titre des MNSP, d'une session de 14 stagiaires sur le Centre de La Roche-sur-Yon ?

Le directeur régional a décidé que cette action sera en sommeil.

3. Pouvez-vous nous présenter le DU mis à jour de Fontenay le comte ?

Ce sujet sera vu avec les salariés de Fontenay le Comte

4. Concernant la vente de la partie « Géant Casino » du centre d'Angers :
Quels sont les délais ?
Quels sont les locaux qui changent d'affectation ?
Quels sont les formateurs concernés ?
Quel est le planning des travaux de réaménagement ?

L'équipe de direction va rapidement faire une réunion pour informer les salariés

5. Quelle est la politique de la Direction Régionale concernant l'inscription de l'Afpa Pays de la Loire à « France VAE » ?

Réponse de la Direction : « Ce point sera abordé ultérieurement. »

6. Quelle est la politique de la Direction Régionale concernant les moyens humains mis à disposition dans les centres concernant la mission d'habilitation des jurés du titre professionnel ? (MNSP)

Réponse de la direction « Ce point sera abordé ultérieurement. »

7. Les salariés du CMFP peuvent-ils avoir un retour sur les appels d'offres et ses conditions d'exécution ?

Réponse de la direction : « Ce point sera abordé ultérieurement. »

8. Concernant la question 10 mise à l'ordre du jour de ce CSEE du 20/02/24 un accompagnement psychologique va-t-il être mis en place pour le personnel en charge des achats ?

Un accompagnement par Sylvie HUSSON et par PSYA est proposé aux salariés concernés.

9. Combien de salarié sont concernés par la revalorisation NAO 2021 en Pays de la Loire ?

8 personnes sont concernées.

10. Peut-on avoir connaissance du contrat d'assurance des véhicules de service, en cas d'accident ou panne quelle est la procédure à suivre ?

L'AFPA a changé d'assurance qui a une prise en charge complète. Dans tous les véhicules se trouve le document explicatif.

11. Quel est le consommé - itinérants par centre et par GRN sur l'année 2023
Quel ont été les prestations de sous-traitance par centre et par GRN sur l'année 2023

Réponse de la direction « Ce point sera abordé ultérieurement. »

12. Pourriez-vous nous communiquer la Booklet de novembre 2023

Réponse de la direction « Ce point sera abordé ultérieurement. »

13. Quelles sont les orientations et développements stratégiques envisagés début 2024

Réponse de la direction : « Ce point sera abordé ultérieurement. »

14. Des déménagements de plateaux techniques sont envisagés sans consultation des instances représentatives du personnel. Pourquoi le CSE n'est pas informé de ces changements de conditions de travail ?

Ce point sera abordé en CSSCT

15. En raison du turn-over des formateurs, comment sont gérées les prises de fonction dans les ateliers industriels et autres métiers à risque afin d'éviter les accidents pour les stagiaires et les salariés ?

Réponse de la direction : « Ce point sera abordé ultérieurement. »

16. Suivi des situations particulières centre par centre durant l'absence de représentants du personnel.

Ce sont les directeurs de centre et la DRRH qui se sont occupés des urgences.

17. Comment est calculé l'aide au repas pour les salariés déjeunant au self de leur centre ?

Réponse de la direction : « Ce point sera abordé ultérieurement. »

18. L'AFPA peut-elle créer et financer une équipe pour participer au Grand Prix Meule Bleue (Cf : <https://meulebleue.fr/entreprises/>).

Le DR a donné son accord de principe pour l'inscription en mars, et participer du 13 au 15 septembre 2024 à cette manifestation, sur le circuit Bugatti, au Mans. Thierry MERDY, salarié du Mans, est le porteur du projet et l'interlocuteur du DR.

Plusieurs types de financement (national, régional, ..) sont à l'étude.

Prochain CSE Pays de La Loire :

Mardi 19 mars 2024

À Saint-Herblain